Seul le prononcé fait foi

Allocution de Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Seine-et-Marne

Clôture de l'opération alternative à la sanction du samedi 6 octobre 2018

L'école nationale supérieure de la police et les circonscriptions de sécurité publique de Sens, Nemours, Moret-sur-Loing, Montereau-Fault-Yonne et Fontainebleau ont proposé avec l'appui des procureurs de Sens et de Fontainebleau une opération d'alternative à la sanction. Cette action qui vise à faire réfléchir les conducteurs sur leurs comportements routiers inappropriés se conclue aujourd'hui, avec cette demijournée de prévention.

Pour mener à bien cette opération, les services de police ont participé à deux contrôles coordonnés les 20 et 27 septembre. Etait alors proposé aux contrevenants d'assister à des ateliers de prévention en lieu et place des sanctions pour un certain nombre d'infractions relevant des comportements à risque, à l'exception des conduites addictives et des excès de grande vitesse.

Mesdames et messieurs les participants, ces ateliers vous ont permis, je l'espère, de vous sensibiliser aux conséquences des comportements dangereux sur la route. Pour cela vous avez bénéficié d'une présentation de la cinétique des corps par un médecin chef, du témoignage d'une victime sur les conséquences psychologiques, physiques et financières d'un accident, et d'ateliers sur les infractions commises, la formation continue et la responsabilité pénale.

Alors que les comportements à risques des usagers se multiplient, je salue cette initiative qui entend faire prendre conscience des conséquences dramatiques et irréversibles que des décisions égoïstes et irresponsables sur la route peuvent avoir sur notre vie et celle d'autrui.

Les chiffres provisoires pour cette année font état d'une baisse du nombre des tués et des blessés hospitalisés sur les routes seine-et-marnaises mais, dans le même temps, d'une hausse des accidents et des blessés. La lutte contre l'insécurité routière reste un enjeu majeur pour notre département compte tenu de son réseau routier, le plus important d'Île-de-France.

La mise en place d'actions nouvelles comme celle d'aujourd'hui et l'application des mesures prises lors du Comité Interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 sont indispensables pour agir efficacement et obtenir une prise de conscience collective.

La dernière mesure qui résulte du décret du 17 septembre 2018 vise ainsi, dans un contexte d'augmentation de la mortalité des piétons à mieux les protéger en permettant la constatation par vidéoverbalisation et en alourdissant la sanction.

L'insécurité routière n'est pas une fatalité, mais elle ne peut pas simplement être l'affaire de l'Etat. A nous d'agir collectivement pour la faire reculer afin que des vies ne soient pas inutilement brisées.

Je vous remercie.